



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

ARRETE

N° 23.029

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire,
- la demande en date du 2 mars 2023 présentée par STPI 70 – Rue des Mineurs BP 21 – 70250 RONCHAMP, en vue de procéder au remplacement du collecteur eaux usées et de la canalisation eau potable rue Patte de Velours pour le compte du Grand Belfort Communauté d'agglomération.

**Objet : Remplacement
du collecteur eaux usées
et de la canalisation eau
potable.
Réglementation de la
circulation et du
stationnement -
Rue Patte de Velours.**

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre la réalisation desdits travaux, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules.

ARRETE :

Article 1 : Du lundi 20 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux, la circulation de tout véhicule sera interdite sur la zone située en fond de voie (cf plan).

Article 2 : Durant lesdits travaux, le stationnement de tout véhicule, côté impair du n° 3 au n° 7, sera interdit. (cf plan).

Article 3 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société STPI 70.

Article 4 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires permettant l'accès aux services de secours.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON- dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort.
- M. le Directeur du SDIS.
- GBCA/PL VILLAUME.
- Gardes-Champêtres.
- STPI 70/Clément CHARBON.
- Service technique communal/Pascal Rieth.

Essert, le 6 mars 2023

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire en charge
de la voirie**


Alain BURGER



